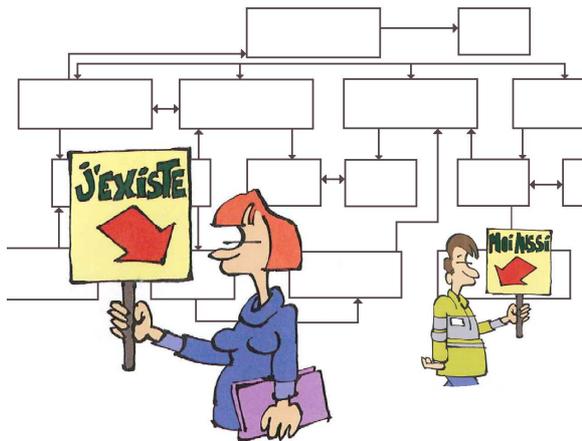


REFORME TERRITORIALE : UN DEFI POUR LE SERVICE PUBLIC



En mai 2014, à l'issue des élections municipales, le Directeur Général des Services a présenté un projet de réorganisation.

Le nouvel organigramme poursuit et renforce le rapprochement entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole : il tente de regrouper dans une même Direction des agents exerçant des métiers proches, sans distinguer s'ils relèvent de la Ville ou de la Communauté urbaine.

Si les évolutions réglementaires le prévoient (comme la transformation de la Communauté urbaine en Métropole en 2015) ou si les élus le décident (comme le permet la loi), nous serons amenés sur le mandat à intégrer de nouvelles compétences (par exemple, du Conseil général, du Conseil régional, ...) et de nouveaux personnels.

De plus, deux projets de loi se préparent sur l'avenir des régions et des départements. Rien n'est stabilisé et les arbitrages d'un jour peuvent être défaits le lendemain. Cette incertitude permanente crée de l'angoisse chez les agents du service public.

POUR LA CFDT, UN SEUL REPERE : AGIR POUR LE SERVICE PUBLIC

- Pour la CFDT, le passage de la Communauté urbaine à la Métropole en 2015 doit consolider l'intercommunalité et le service public. Il y a 15 ans, la CFDT a soutenu dans ce sens la création de la Communauté urbaine et a porté des exigences sur lesquelles elle a obtenu satisfaction (rémunération, temps de travail, statut public...).

- Aujourd'hui, la CFDT aborde la mise en place de la Métropole avec les mêmes exigences :

- Qualité du service public : elle ne doit pas être fragilisée du fait des réorganisations d'aujourd'hui et de celles de demain.

- Garantie du statut public : pas de remise en cause du statut public à l'occasion des réorganisations et des évolutions réglementaires.

- Transparence : les agents (et les citoyens) doivent pouvoir connaître les intentions des élus sur les transferts de compétences possibles à la Métropole.

- Démocratie : le dialogue social est indispensable dans tous ces changements. Rien ne doit se faire sans les agents.



INTERCO 44
NANTES METROPOLE

CE QUE VEUT LA CFDT

PAS DE REORGANISATION SANS IMPLICATION DES AGENTS !

- **Transparence.** Au niveau départemental, la CFDT interpelle les élus pour qu'ils clarifient leurs intentions sur les possibilités offertes par la loi (transferts de compétences par convention) : les agents ont besoin de savoir dans quelle direction ils vont.
- **Concertation.** Il existe encore des services où la hiérarchie pense qu'une info à la pause est suffisante pour informer les agents ! La concertation ne doit pas être que de l'affichage, elle doit prendre en compte toutes les questions soulevées par la réorganisation.
- **Tenir compte du facteur temps.** La précipitation est trop souvent la norme dans les réorganisations, se donner du temps est nécessaire.
- **Faire des réorganisations une opportunité.** Les agents doivent pouvoir travailler sur leur parcours professionnel à cette occasion. Elles doivent aussi permettre de se lancer dans de nouvelles pratiques (badgeage par exemple).
- **Lutter contre la précarité.** Les agents non titulaires ne doivent pas être laissés pour compte des réorganisations.
- **Des moyens à la hauteur des ambitions :** formation, locaux, matériel, ... rien ne doit être négligé.
- **Harmonisation par le haut :** les mutualisations ne doivent pas rogner sur les acquis des agents (temps de travail, RI...).
- **Un renforcement de la Fonction Ressources Humaines.** La CFDT a dénoncé l'organisation illisible des Ressources Humaines qui s'est construite en quelques années sur le dernier mandat : la réorganisation des RH pour 2015 doit être une opportunité pour les agents d'être mieux accompagnés et aux agents RH d'en finir avec le mal-être au travail.

LA CFDT AUX COTES DES AGENTS, POUR NE PAS SUBIR LA METROPOLE !

Contactez nous :

Section CFDT Nantes Métropole
8 rue Emile Pehant - 44 000 Nantes
02 40 99 67 71

syndicat.cfdt@nantesmetropole.fr

NOUVEAU

www.cfdtnantesvillemetropole.fr

4 septembre 2014



AVEC NOUS, DONNEZ DE LA VOIX À VOTRE VOIX

CFDT.FR

Ne pas jeter sur la voie publique.